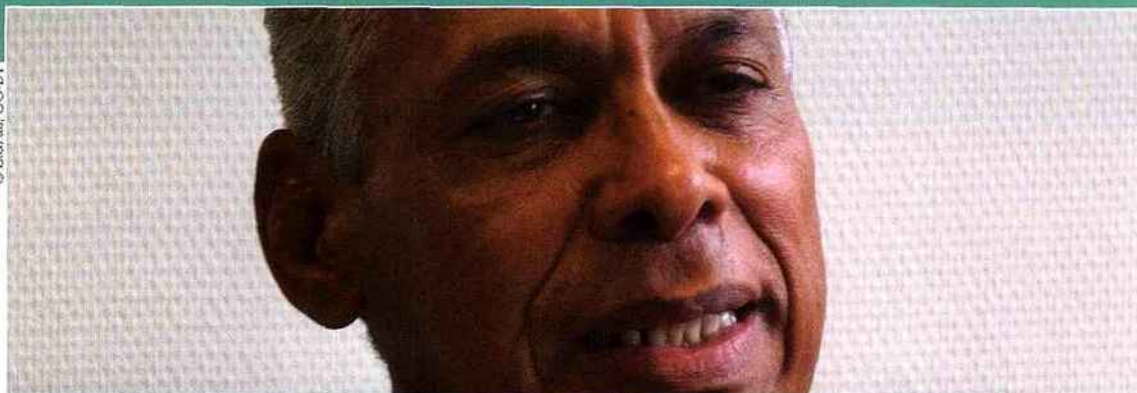


Dossier | réalisé par la rédaction

Victorin LUREL

ministre des Outre-mer


né en 1951, marié sous un régime de communauté.



© Skorus, CC-BY

ACTIF						PASSIF		
Patrimoine immobilier								
Lieu	Origine de propriété	Régime juridique	Date d'acquisition	Prix d'acquisition	Valeur vénale	Nature de la dette	Échéance	Capital restant dû
Terrain agricole Sainte-Rose	Acquisition	Bien commun	1988	4 573 €	10 000 €	Prêt immobilier	2020	91 262 €
Case ancienne à Vieux-Habitants	Reconstruction	Bien commun	1992	NC	40 000 €	Prêt immobilier	2021	100 000 €
Résidence principale à Vieux-Habitants	Construction	Bien commun	1993	180 000 €	480 000 €	Prêt immobilier	2021	100 000 €
Terrain agricole Sainte-Rose	Acquisition	Bien commun	2008	10 000 €	10 000 €	Total du passif		291 262 €
Appartement à Paris	Acquisition	SCI (détenue à 50 %)	2010	364 000 €	372 500 €			
Total du patrimoine immobilier					912 500 €			
Patrimoine mobilier								
- Assurance vie								
Assurance vie					7 500 €			
- Comptes bancaires								
Comptes courants joints					5 400 €			
Compte courant personnel					340 000 €			
Compte sur livret joint					69 691 €			
- Biens mobiliers divers								
Divers					85 000 €			
Véhicule : une Peugeot 607 (2002)								
Total du patrimoine mobilier					507 591 €			
Total de l'actif					1 420 091 €			
PATRIMOINE NET		1 128 829 €						

Analyse du patrimoine de Victorin LUREL

par Antoine Tranchimand, associé chez  K&P Finance

Etat des lieux

M. et Mme Lurel sont mariés sous le régime de la communauté. Leur patrimoine global s'élève à 1 420 000 euros d'actifs, auxquels il faut retrancher 291 000 euros de passif, soit un patrimoine net de 1 129 000 euros.

Le patrimoine immobilier net est lui estimé à 621 500 euros. Un contrat d'assurance vie présente à ce jour une valeur de 7 500 euros, le solde étant majoritairement composé de liquidités sur les comptes bancaires.

Notre avis

Avec une part d'immobilier représentant environ 55 % du total, le patrimoine de M. et Mme Lurel est globalement bien équilibré. M. le ministre n'a pas oublié non plus de « prendre date » sur un contrat d'assurance vie afin de bénéficier de sa fiscalité avantageuse après 8 ans de détention.

Nous sommes en revanche surpris de la quote-part très importante (environ 35 %) de liquidités non productives et de la faiblesse des placements destinés à la retraite.

Nos recommandations

Il nous semble que les époux Lurel devraient orienter un peu plus leur patrimoine dans un objectif de complément de retraite.

Pour ce faire, nous pourrions les inciter à arbitrer une partie de leurs liquidités vers leur contrat d'assurance vie et à ouvrir un PEA (Plan d'Épargne en Actions) afin de dynamiser leur épargne tout en finançant le développement d'entreprises européennes.

De même, l'absence d'immobilier de rapport nous semble dommageable dans une optique de revenus futurs. En tant que ministre de l'Outre-mer, M. Lurel pourrait par exemple acquérir un bien sous le régime de la loi Girardin, ce qui lui permettrait d'alléger aujourd'hui sa facture fiscale tout en constituant des revenus futurs et en participant à la dynamisation des départements ou des collectivités d'Outre-mer. ■



Un patrimoine équilibré mais trop de liquidités improductives